

# Séance du 30 Décembre 1942.

L'an mil neuf cent quarante deux le trente décembre  
à huit une heure le Conseil Municipal de la ville  
de Montjean, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances  
sous la Présidence de Monsieur Roger de Lassus maire :

Étaient présents M. M. Bouché adjoint, Bepret, Briabent,  
Blanchard, Castet, Dobessan, Grandon, Isnard, Sadère, Seilhan,  
Vallet.

Excusés: Madame Sallès, M. Margot adjoint, Guisquin.

Absents: M. M. Eychemu, Sabayle.

Compte administratif  
année 1941-  
de Montjean.

Monsieur le Maire dépose son compte administratif  
pour mil neuf cent quarante un, et se retire de la Salle.

Monsieur Bouché adjoint prend sa place, donne  
lecture de ce compte qui fait ressortir les résultats suivants:

Les recettes de toute nature de l'exercice de  
mil neuf cent quarante un étant arêtées:

à -----	1 010 850. 50
Les dépenses du même exercice étant définitivement fixées à: -----	729 367. 10
Il reste par conséquent pour définitif la somme de:	<hr/> 281 483. 40

laquelle sera portée comme ressources extraordinaires au  
budget additionnel de mil neuf cent quarante deux.  
Toutes les opérations de l'exercice ...

Compte administratif  
du Bureau de Bienfaisance  
année 1941.

Mil neuf cent quarante un sont déclarés définitivement closés.

### Compte administratif du Bureau de Bienfaisance

Recettes : ..... 110 189 80  
Dépenses : ..... 27 599 10

Excédent de recettes ..... 12 590 70

qui sera reporté au budget additionnel de mil neuf cent quarante deux. (1942) du Bureau de Bienfaisance.

Ceci exposé Monsieur le Maire rentre en séance et donne lecture du Compte du Budget additionnel du Bureau de Bienfaisance pour l'exercice mil neuf cent quarante deux. (1942).

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance l'approuve et l'arrête à :

Recettes :

Excédent de l'exercice précédent ..... 12 590 70

Dépenses.

1	Blé, pain farine	1 000.
2	Secours en argent	500
3	Frais funéraires	1 000
4	Chauffage	1 500
5	Dépenses imprévues	965 80
6	Distribution soupe aux indigents	2 500
7	Secours à l'enfance	2 500
8	Achat de Rente pour emploi de fonds provenant de la rente d'immeubles	374 90
9.	Achat de vases Canton Belge Suchay	1 250
10	Viande, pommes de terre	1 000

12 590. 70

### Récapitulation.

Recettes supplémentaires ..... 12 590 70  
Dépenses supplémentaires ..... 12 590 70

### Chapitre additionnel au Budget de la Commune pour 1942 -

Recettes :

Excédent de recettes de l'exercice précédent

281 483. 40

Budget additionnel 1942  
Bureau de Bienfaisance

Budget additionnel  
de la Commune  
1942

## Section ordinaire

5.	Permis de chasse	3 920
6.	taxes sur les autos. 1941.	824
7	taxes sur la production 1941	19 880
8	Ristourne de C <sup>m</sup> du C <sup>p</sup> . service Festivals.	800
9	Frais d'envoi cartes d'alimentation	10
10	Subventions pour dégrèvement sur la patente	1 474
11	Intérêts de fonds disponibles 1941	3 343
12	Subvention pour Cantine Scolaire	3 000
13.	Subvention pour application, mesures, restrictions.	6 210

### Section extraordinaire.

1	Don de Monsieur Fujio-	5 000
---	------------------------	-------

Total des recettes supplémentaires

325 974	40	}
---------	----	---

### Dépenses -

#### I partie. Section ordinaire.

(1)	Entretien Chemins vicinaux. Reliquat	29 004	50
(2)	Plus-value certains emprunt.	62 530	80
(3)	Contribution dépenses fonds chômage	9 025	"

#### Section extraordinaire.

IV	Remb <sup>t</sup> . partiel emprunt de 18.000	25.000
V	Achat et réparation d'app. électrique	14 948
VI	Réparations 7 <sup>ème</sup> Mairie	25 000
VII	Acquisition terrain à M <sup>de</sup> Samier	8 500
VIII	Ch. V.O. impayé Costex.	435

#### II<sup>e</sup> partie Section ordinaire.

(3)	Complément Ass. Sociales.	2 500
(4)	" All. Familiales.	2 500
(8 bis)	Fonds de Compensation All. Fam <sup>le</sup>	5 000
(9)	Frais de Bureau à la Mairie	2 000
(13)	Matrices et Rôles	150
(14)	Abonn <sup>t</sup> au téléphone	2 000
(14 bis)	Frais d'assiette et de Recettes	745.

(17)	Dépenses de la Cie Sapeurs Pompiers	2 000
(24)	Entretien des rues	3 000
(24 bis)	Entretien des Chemins ruraux	23.000
(33)	Entretien des Bâtiments Communaux	10 000
(36)	Impôts et Contributions	500
(41)	Chauffage des Classes	8 000
(43 bis)	Location local p. Cantine Scolaire	1 000
(46)	Contingent assistance	1 100
48 bis	Indemnité à M <sup>l</sup> . de Jarnieu	150
(49)	Dépenses imprimées	5000
72)	Emploi retourne J. Gertle.	800

Section extraordinaire

(1)	Achat moto-pompe p. abattoir.	10 000
(2)	Réparation digue s/ la Neste	10 000
(3)	" Station pompage	10 000
(4)	Travaux et achats divers	
	{ Fêtes de Charité S. N. Pridominie de Jean	15 000
(5)	Réparation Halle (Monum <sup>t</sup> Historique)	30 000
(6)	{ Emploi du don M <sup>l</sup> Pujol	
	{ achat de rente	5 000

Recapitulation

Recettes :	325 974	40
Dépenses :	325 880	30
Excédent de Recettes	86	10

Budget primitif de la Commune pour 1943.

Monsieur le Maire présente ensuite le Budget primitif de la Commune pour 1943 — qui est adopté par le Conseil Municipal —

Recettes ordinaires 406 767

Recettes extraordinaires 185 193.

Total 591 960

Dépenses

Dépenses ordinaires	406. 767
" extraordinaires	185 193.
Total	591 960

Budget primitif du  
Bureau de Bienfaisance  
pour 1943

# Budget primitif du Bureau de Bienfaisance 1943

## Récapitulation

Recettes ordinaires et extraordinaires ..	13 000
Dépenses - - - - -	13 000

Budget vicinal  
- 1943 -

Sur la proposition de Monsieur l'Ingénieur - Voyer le  
Conseil Municipal examine le Budget primitif du dit  
service pour l'année 1943 (mil neuf cent quarante trois)

Le dernier compte ..

En recettes - - - - -	41 775
Soit centimes chemins vicinaux 3523.	
Faxes prestations en argent	
En dépenses: (section ordinaire)	
Entretien des chemins vicinaux - - - - -	40 278
Frais généraux - - - - -	570
Frais de Gestion 1 <sup>er</sup> vicinal - - - - -	927
Total - - - - -	<u>41 775</u>

Considérant que le présent budget est en équilibre  
l'adopte à l'unanimité.

Il en est de même du chapitre additionnel  
au Budget 1942.

Le dernier se compose.

Recettes:	
provenant de ressources spéciales de la vicinalité	29 439 50
Dépenses:	
1 <sup>o</sup> Frais de Gestion	756
2 <sup>o</sup> Impayé Castel	435
3 <sup>o</sup> Entretien de tout le réseau	28 248 50
Total	<u>29 439 50</u>

1  
10 Recensement  
Municipal.

Enfin Monsieur le Maire saisit le C. Municipal  
de l'allocation du 10<sup>o</sup> du traitement du Recensement Municipal.  
Le Conseil Municipal considérant qu'en raison des bons  
services du Recensement Municipal; il est équitable d'accorder  
cette allocation du 10<sup>o</sup>. Il vote la dite allocation sur la  
base de la dernière révision du traitement soit:  
Cinq cent soixante sept francs (567.<sup>00</sup>) en faveur de  
Monsieur Flumauval Joseph Recensement Municipal et décide  
que cette somme sera inscrite dans les Budgets des  
exercices mil neuf cent quarante deux (1942) et suivants.  
Il donne avis favorable à la détermination du traitement annuel du Recensement en tant que  
que recensement du Bureau de Bienfaisance

Nomination de M<sup>r</sup> AUDU  
architecte-royer communal.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Audu depuis 1911 (autrefois agent-royer Cantonal à Montrejeau) exerçait les fonctions d'architecte-royer en vertu d'un arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 1911, approuvé le 21 du même mois par Monsieur le Préfet.

A cette époque, l'indemnité allouée à Monsieur Audu était de trois cents francs par an, indemnité que Monsieur Audu ne réclama pas, exerçant bénévolement les fonctions.

Depuis 1911, le coût de toutes denrées, matériaux, a bien changé et Monsieur Audu, qui d'ailleurs a pris sa retraite depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1942 ne peut plus assurer son service dans les mêmes conditions.

Il est nécessaire de modifier ces conditions et de les mettre en harmonie avec les nécessités du jour.

D'autre part Monsieur l'Adjoint à la voirie ne pouvant surveiller directement les travaux de toute catégorie que la ville doit faire exécuter, il importe de maintenir un homme de l'art à la direction des dits travaux.

Monsieur le Maire propose donc de Confirmer Monsieur Audu dans ses fonctions et de lui allouer une indemnité mensuelle de deux cent cinquante francs (250<sup>fr</sup>). Un arrêté à intervenir pourrait régler les conditions de l'attribution d'honoraires spéciaux.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les arrêtés municipaux du 1<sup>er</sup> janvier 1911.

Délibère:

Monsieur Audu sera confirmé dans les fonctions d'Ingénieur-royer de la ville de MONTREJEAU -

Il recevra à cet effet un traitement fixe de deux cent cinquante francs par mois et des honoraires de 4% sur la valeur des travaux dont le montant dépassera cinq mille francs (5000<sup>fr</sup>).

Lorsque le montant probable des travaux dépassera trente mille francs (30 000<sup>fr</sup>) le Conseil Municipal pourra, s'il le juge nécessaire faire appel à un homme de l'art qui il croira susceptible de mieux interpréter ses désirs.

Un arrêté de Monsieur le Maire fixera les détails des interventions de l'Ingénieur-royer.

Enfin Monsieur le Maire saisit le Conseil Municipal et donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de Monsieur Saquet vétérinaire sanitaire en date du 2 décembre 1942 par laquelle ce dernier signale que son

Vu et approuvé sous réserve que le total des rémunérations ne pourra en aucun cas excéder le maximum autorisé par la loi sur les cumuls.

M. Gaudens le 8 février 1943

Le Sous-Préfet  
signé: Ellis

traitement des  
employés municipaux

traitement n'a subi qu'une augmentation depuis dix ans et que les conditions de vie ont cruellement changé.

Étant donné le bien fondé de cette réclamation et dans un esprit d'équité, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire au Budget primitif de mil neuf cent quarante trois (1943) une relèvement de dix pour cent (10%) sur le salaire de tous les employés municipaux sous réserve que ces crédits soient soumis à l'approbation de Monsieur le Sous-Préfet.

Un traitement spécial est prévu au Budget pour Monsieur Fijolle Séverin préposé au Service de l'enlèvement des ordures, boues et immondices de la ville.

Dans une lettre qu'il a adressée à Monsieur le Maire, Monsieur Fijolle invoque l'augmentation très sensible des frais qu'il supporte pour l'entretien de son attelage - (nourriture, ferrure, harnachement) et pour le matériel. (réparations).

De plus il a dû relever le salaire de son manœuvre.

Monsieur Fijolle réclame que son traitement annuel soit porté de 14 400 francs à vingt quatre mille francs.

Le Conseil Municipal estime cette demande exagérée et propose d'offrir à ce dernier la somme de vingt un mille francs.

Si cette proposition est acceptée un nouveau traité sera passé entre la ville et l'entrepreneur et soumis à l'approbation de Monsieur le Sous-Préfet.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération prise par la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance dans sa séance du seize décembre mil neuf cent quarante deux, au sujet d'un legs de deux mille francs fait par Monsieur Darnès enfant de Montéjean au profit du Bureau de Bienfaisance de la ville. Cette donation sera réemployée en acquisition de rente sur l'État Français, et soumise au Conseil Municipal pour avis favorable, et à Monsieur le Préfet pour approbation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner à l'unanimité un avis favorable.

Délib. Vu et approuvé

S. Gaudens, le 22/2/1943

Le S/Préfet

Signé: Deothieux

Prélib. Vu et approuvé le 22/2/1943

Le S/Préfet: Signé: Deothieux

Legs de Monsieur  
Darnès.

Mu et homologué conformément aux

prescriptions de la loi du 4 Mai 1901

Boulogne le 3 Mai 1943

Le Préfet: Signé: Bessière.

272

Bail Descaillaux  
Terrain Place au Moutons.

Monsieur le Maire met le Conseil Municipal au courant de l'affaire Descaillaux Dominique serrurier au sujet du Bail passé avec ce dernier à la date du 1<sup>er</sup> Avril 1924 approuvé par Monsieur le Préfet à la date du 7 (sept) du même mois pour la location d'une partie du terrain communal situé à la place des moutons.

Ce bail, avait été consenti moyennant la somme annuelle de Cent francs (100) payable par trimestre et d'avance, était renouvelable par tacite reconduction à l'expiration de chaque année.

Par suite de circonstances dues au fait de la guerre, Monsieur Descaillaux a été défaillant depuis le 1<sup>er</sup> avril mil neuf cent quarante un. (1941.)

En conséquence Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de résilier ce bail purement et simplement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité sa proposition et autorise la résiliation du Bail passé avec M. Descaillaux.

Le Conseil municipal réuni ensuite en Comité secret donne un avis favorable à une demande d'assistance aux familles nombreuses formulée par Monsieur Guilbault Cautomin, (Malade depuis un an). en raison de sa situation de famille.

Le Conseil Municipal donne aussi un avis favorable à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures quarante cinq (23<sup>h</sup>45)

Vu St Gaudens  
le 1<sup>er</sup> février 1943  
le St Préfet signé Illidde

Assistance aux  
familles nombreuses.

M. Broussin  
Roger de Langy  
Girard  
Bouvier  
L. Briabent  
L. Briabent